

**DECISION SUR LA FORCE AFRICAINE EN ATTENTE
ET LE COMITE D'ETAT-MAJOR
Doc. EX.CL/110 (V)**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** des recommandations de la réunion des Ministres de la Défense, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), les 20 et 21 janvier 2004 ;
2. **APPROUVE** le cadre stratégique sur la création de la Force africaine en attente et le Comité d'état-major ;
3. **LANCE UN APPEL** aux partenaires internationaux coopérant avec l'UA, en particulier le G8, l'UE et l'ONU, de même que les partenaires bilatéraux, pour qu'ils fournissent l'assistance nécessaire pour faciliter la mise en place de la Force africaine en attente ainsi que le Comité d'état major. A cet égard, la Conférence **DEMANDE** au Président de la Commission d'engager toutes les consultations nécessaires avec tous les partenaires concernés ;
4. **APPROUVE** la proposition des Ministres de la Défense et de la Sécurité de créer, dans le cadre de l'Article 14.2 de l'Acte constitutif de l'UA, un Comité technique spécialisé composé des Ministres de la Défense et de la Sécurité de l'UA, qui travaillera avec le Conseil de paix et de sécurité dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique commune de défense et de sécurité et du règlement aux questions complexes relatives à la paix et la sécurité sur le continent.
5. **DEMANDE** au Président de la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du Cadre stratégique.